

DOSSIER DE PRESSE

Indicateur du coût de la rentrée d'un étudiant en sciences sociales

Edition 2023



**FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
REPRÉSENTATIVES DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES
SOCIALES**

Avant-propos

Depuis maintenant 13 ans, l'ARES met un point d'honneur à défendre quotidiennement les droits des étudiants en sciences sociales sur l'ensemble du territoire.



Pour la cinquième année consécutive, ces derniers subissent de plein fouet la hausse de la précarité étudiante et l'inaction du Gouvernement pour les accompagner durant leur parcours universitaire.

2 749.71€, tel est le coût de la rentrée 2023 pour un étudiant en sciences sociales. Un coût exorbitant, en hausse de près de 6% par rapport à la rentrée 2022. Les filières que nous représentons font partie des filières les plus demandées et sollicitées dans l'enseignement supérieur français, mais comment peut-on envisager de suivre un tel cursus quand une telle somme est à déboursier pour pouvoir y prétendre ?

Le contexte social et économique du pays ne permet pas à l'heure actuelle de garantir un enseignement supérieur pérenne et durable tel que nous l'entendons au sein de l'ARES. L'enseignement supérieur doit rester un lieu d'épanouissement, d'émancipation et de formation pour ces étudiants, il est urgent et vital que les pouvoirs publics se saisissent réellement de la condition de vie étudiante et que de réelles avancées soient constatées dans les semaines à venir.

Alexandre IRAND
Président de l'ARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre IRAND', written over a white rectangular area.

Sommaire

I - Présentation de l'ARES

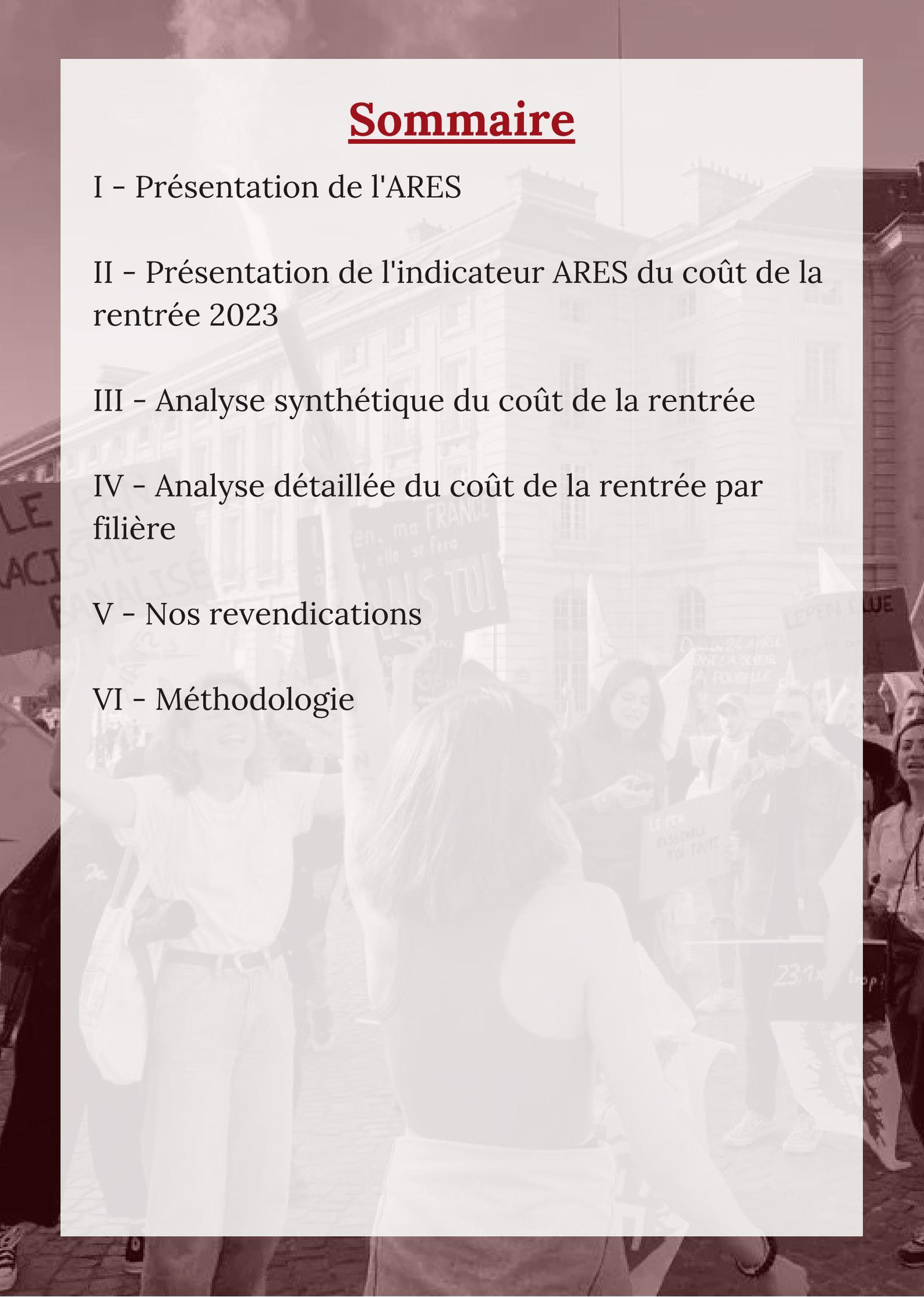
II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2023

III - Analyse synthétique du coût de la rentrée

IV - Analyse détaillée du coût de la rentrée par filière

V - Nos revendications

VI - Méthodologie



I - Présentation de l'ARES

L'ARES, la Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales, est une fédération d'associations étudiantes créée le 30 janvier 2010. L'ARES a pour but de défendre, promouvoir et représenter les étudiants en sciences sociales. Ces dernières regroupent les filières d'Administration Économique et Sociale (AES), de Droit, d'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), de Sciences Economiques et de Gestion et de Science Politique. A ce titre, l'ARES représente plus de 500.000 étudiants et se compose d'un réseau de plus de 70 associations adhérentes réparties dans toute la France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer.

L'ARES est porteuse de multiples actions permettant la représentation et l'accompagnement des étudiants en sciences sociales. En effet, l'ARES travaille au développement et à la valorisation des filières qu'elle représente, de la première année de licence au doctorat, grâce à un travail de développement de positions. Ce travail contribue à créer un esprit de corps basé sur des valeurs associatives et solidaires communes, dans le respect des convictions de chacune et de chacun. Ses actions ont pour principaux buts de contribuer à la défense des droits et des intérêts des étudiants, plus globalement des jeunes, indépendamment de tout parti politique. De cette façon, l'ARES promeut, représente et défend les droits et intérêts matériels et moraux des étudiants, tant collectifs qu'individuels et ce, afin d'assurer que chaque jeune puisse faire entendre sa voix.

Dans un but de défense de valeurs communes, l'ARES est membre de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) bénéficiant d'une présence considérable dans les institutions motrices de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France. L'ARES est également représentée au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et au Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).

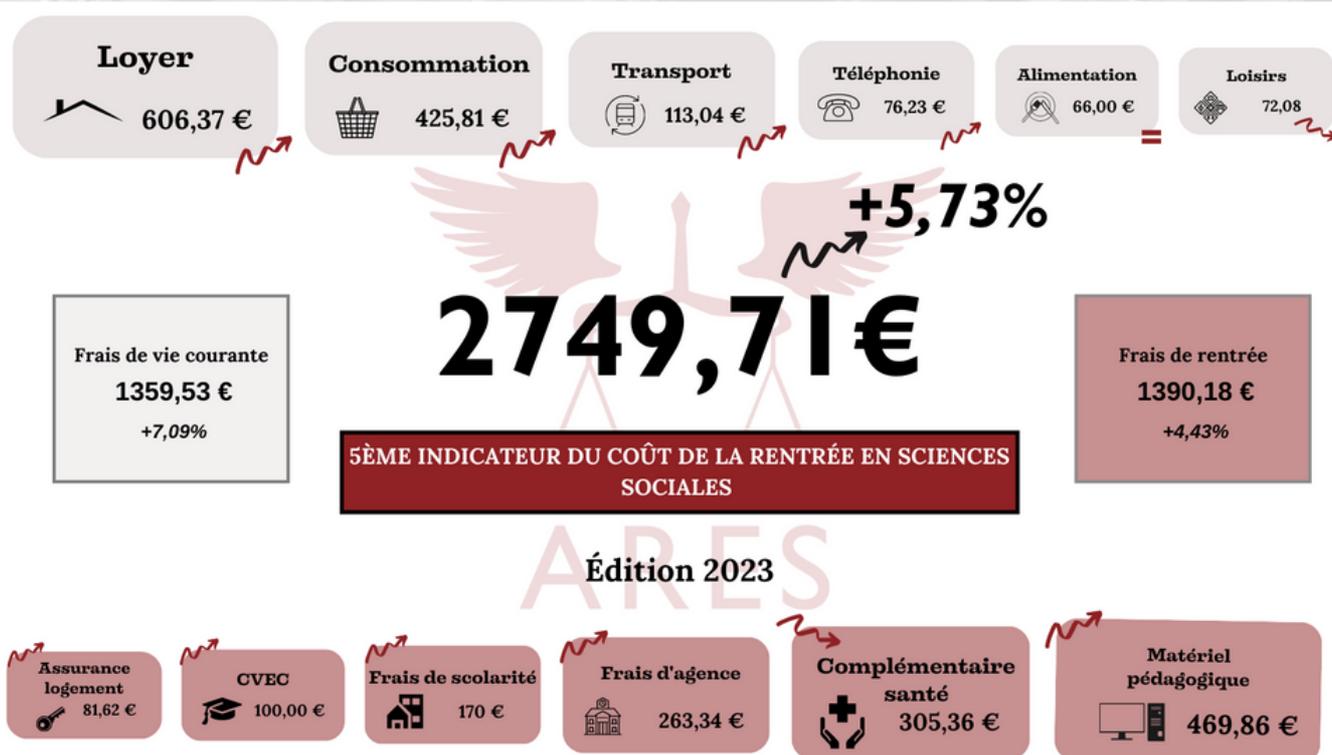


II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2023

Forte de sa représentation et de son réseau, l'ARES publie pour la cinquième année consécutive son coût de la rentrée des étudiants en sciences sociales. Concernant aujourd'hui près de 500 000 étudiants, ceux des filières Droit, Économie, Gestion, AES, IAE et Science Politique, il est sans surprise une nouvelle fois en augmentation en comparaison avec l'année 2022.

Dans un contexte inflationniste compliqué, une hausse évidente se traduit sur l'ensemble des dépenses pour les étudiants. Cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des dépenses et affecte de manière différente chaque axe de dépenses expliqués ci-dessous. Cependant, une tendance à la hausse est observable sur la quasi-totalité des indicateurs, reflet d'une situation chaque année plus précaire pour la population estudiantine.

Ainsi, notre coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans inscrit dans une des six filières de sciences sociales, non boursier et en situation de décohabitation, c'est-à-dire ne vivant plus au domicile familial.



III - Analyse synthétique du coût de la rentrée

Pour la rentrée 2023, le coût de la rentrée moyen d'un étudiant en sciences sociales est de 2749,71€, en hausse de 5,73% par rapport aux 2600,77€ de la rentrée 2022.

Cette hausse se décompose en deux volets : les frais de vie courante, en hausse de 7,09% et les frais spécifiques de rentrée, quant à eux en hausse de 4,43%.

Frais de vie courante		
	Montants	Evolution
Loyer	606,37€	+ 2,80%
Repas RU	66,00€	=
Consommation	425,81€	+ 13,70%
Téléphonie	76,23€	+ 42,97%
Loisirs	72,08€	- 9,02%
Transports	113,04€	+ 6,00%
TOTAL	1359,53€	+ 7,09%

Frais spécifiques de rentrée		
	Montants	Evolution
Frais d'inscription	270,00€	=
CVEC	100,00€	+ 5,26%
Complémentaire santé	305,36€	- 0,60%
Assurance logement	81,62€	+ 5,00%
Frais d'agence	263,34€	- 1,00%
Matériel pédagogique	469,86€	+ 10,00%
TOTAL	1390,18€	+ 4,43%

Une augmentation toujours significative des frais de vie courante.

L'an passé, l'ARES déplorait pour la quatrième année consécutive une hausse des frais de vie courante. Cette année encore, nous constatons une explosion de ces frais pour les étudiants en sciences sociales. Cette hausse nous rappelle l'urgence et la nécessité de mesures durables pour accompagner et aider les étudiants précaires. Avec une hausse de 7,09% sur les frais de vie quotidienne, cette situation n'est que renforcée et renouvelle la nécessité de mesures durables pour accompagner et aider les étudiants précaires. À nouveau, il nous paraît essentiel cette année de mettre en lumière la situation préoccupante dans laquelle se situent les étudiants et l'impact qu'une telle hausse dans les frais touchant leur quotidien peut avoir.

Une hausse systémique des frais de rentrée accentuant les inégalités à l'entrée de l'université.

À l'instar de ce qui a pu être observé pour les frais de vie courante, les frais de rentrée sont eux aussi en hausse, à hauteur de 4,43%. On constate une augmentation de la CVEC passant de 95€ à 100€ ainsi qu'une hausse du prix de l'assurance logement. En parallèle, une explosion des frais de matériel pédagogique est une nouvelle fois à déplorer, cette fois-ci à un taux record, équivalent à 10%. Cette hausse alarmante l'est d'autant plus quand on prend la tendance sur plusieurs années, systématiquement en hausse au niveau de ce matériel indispensable à la réussite de nos étudiants. Dans l'ensemble, les frais de rentrée représentent eux aussi une part importante des dépenses de l'étudiant sur la période de rentrée. Revus à la hausse chaque année, ils pèsent chaque année plus dans le budget déjà serré des étudiants.

Un coût de la rentrée chaque fois plus important qui s'inscrit dans un contexte socio-économique complexe.

À la suite de la crise sanitaire, de nombreux problèmes économiques et sociaux ont été identifiés : isolement des jeunes, précarisation du statut étudiant, difficultés dans les relations sociales, etc. Quatre ans après cette crise, ce coût de la rentrée 2023 vient s'inscrire dans un contexte social et économique toujours très compliqué, illustrant la difficulté financière dans laquelle se situent les étudiants aujourd'hui. Avec une hausse globale de 5,73% soit plus de deux points de pourcentage de différence avec l'an passé, nous pouvons à nouveau faire le triste constat d'une population étudiante dans une situation toujours plus précaire, avec des frais de rentrée toujours plus élevés. Au fil des années, les frais globaux ne cessent d'augmenter, ce qui pose la question de la santé financière de nos étudiants qui sont un enjeu central dans la construction de notre société de demain.

IV - Analyse du coût de la rentrée par filière

Filière Droit

Cette année encore, la hausse du coût de la rentrée pour les étudiants en droit est très importante. La filière droit est une fois de plus en cette rentrée 2023, la filière la plus sollicitée par les jeunes avec plus de 310 000 voeux sur Parcoursup.

Les études de droit sont en effet des études qui sont généralement longues, car très peu s'arrêtent à la simple licence, et représentent une charge de travail conséquente pour les étudiants, sans compter que près de la moitié des étudiants en droit redoublent durant leur cursus avant de réussir. Si elle est l'une des filières historiques et l'une des filières les plus demandées, elle est aussi une filière difficile et le coût de la rentrée n'arrange pas les choses. Comme chaque année les étudiants en droit vont devoir renouveler leur achat matériel. C'est ainsi que les étudiants se verront acheter le Code civil, Code de procédure civile ou encore le Code de commerce à un prix équivalent ou plus élevé que l'an passé.

Tout d'abord, le prix de ces codes restent élevés pour des étudiants à savoir qu'ils valent entre 22 euros et 37 euros et que les étudiants ne peuvent pas tous se permettre d'acheter ces codes à ce prix. Ensuite, l'ARES reste vigilante et **demande une baisse ou au moins un encadrement des prix des codes pour les étudiants ou une réduction pour les étudiants** qui ne peuvent pas se permettre de payer ce prix ; d'autant plus qu'ils doivent bien souvent s'en acheter plusieurs au cours de leur cursus universitaire afin de les renouveler et que cela leur revient rapidement à près de 1000 euros en fin de cursus universitaire (comprenant une licence et un master sans redoublement). **Nous souhaitons également développer des alternatives comme la mise à disposition en plus grande quantité de ces codes et livres au sein des bibliothèques universitaires.**

Cependant, certains codes ont vu leur prix augmenter. C'est le cas du Code du travail qui représentait déjà un coût important pour les étudiants étant donné qu'il était à 45 euros à la rentrée universitaire 2022 et qu'il se voit augmenter de 4,44%; ou encore du Code pénal qui lui est nécessaire à une forte majorité d'étudiants de L2 et dont le prix augmente de 5,71% en 2023 pour atteindre celui de 37 euros.

Cette hausse n'est pas concevable pour les étudiants qui sont bien souvent précaires et qui doivent déjà financer leur inscription à l'université et leur quotidien. Si certains diront que les étudiants n'ont pas besoin de l'ensemble des codes mentionnés

durant une année universitaire et que la hausse des prix des codes ne représente dès lors pas un coût si important pour les étudiants, l'ARES tient à rappeler qu'une majorité d'étudiant entrant en L1 ou en L2 nécessitera un Code pénal et un Code civil *a minima*. De plus, la L3 et le Master nécessitent des codes davantage spécialisés et donc cela représente une somme conséquente que la plupart des étudiants ne possèdent pas. Sans compter les autres livres nécessaires à un étudiant en droit. En effet, les codes ne sont pas le seul matériel pédagogique dont l'étudiant en droit va avoir besoin. Il nécessite également des recueils de données tel qu'un lexique juridique ou bien le GAJA. Le coût du matériel pédagogique s'élève en 2023 à 239 euros. Cela représente alors la hausse la plus haute au sein des filières de sciences sociales à savoir 1,70%.

La difficulté du coût de la rentrée du côté des étudiants en droit ne s'arrête pas là. En effet, des manuels non obligatoires mais fortement recommandés et conseillés par les enseignants multipliant de fait les achats et alourdissent alors souvent leur portefeuille. Cependant, après avoir déjà dépensé 239 euros en matériel pédagogique, un étudiant doit faire le choix entre mettre toutes les chances de son côté pour avoir son année ou des besoins vitaux comme s'alimenter ou se loger. Ce choix ne devrait pas exister et il n'est pas concevable.

L'ARES tient alors une nouvelle fois, comme chaque année, à renouveler deux demandes. La première est une demande à court terme, à savoir que **les prix des codes et recueils cessent d'augmenter** et que les étudiants puissent avoir **pour les codes une tarification spécifique**. La deuxième est celle d'une **réforme de la filière droit pour que les étudiants n'aient plus à financer autant de livres et de renouvellement de codes** et donc qu'ils n'aient plus à supporter un tel coût. L'ARES reste toutefois consciente de la difficulté de cette réforme et s'impliquera dans toute démarche en ce sens.

Les étudiants en droit ne doivent plus avoir à dépenser près de 1000 euros dans le matériel pédagogique tout au long du cursus universitaire afin de pouvoir réussir convenablement. Cela prend sens d'autant plus les étudiants en droit se dirigent pour certains vers l'avocature, la fonction publique ou encore la magistrature ce qui inclut donc dans ce cursus davantage de dépenses tant au niveau du matériel pédagogique qu'au niveau des classes préparatoires ou concours qui ne cessent de voir leur prix augmenter.

Filière Économie-Gestion

La formation en économie-gestion ne figurant pas dans les formations demandant expressément le plus de matériel pédagogique obligatoire (un plan comptable général ainsi qu'une calculatrice non-programmable), la majorité des étudiants ont recours à l'achat de manuels d'économie-gestion thématiques comme l'introduction à la microéconomie, la comptabilité générale ou encore un dictionnaire des sciences économiques afin de mener à bien leurs études et leur apprentissage. En ce sens, un étudiant utilisant l'ensemble de ces manuels en plus du matériel obligatoire se voit dépenser 109,54 € pour un matériel neuf au contenu complet. Malgré certaines solutions envisageables comme l'emprunt de manuels en bibliothèques ou autres, l'ensemble des étudiants en économie-gestion ne peuvent pas avoir recours à ces alternatives. L'achat de ce matériel représente donc pour l'immense majorité de ces étudiants un frais considérable à la rentrée, non négligeable dans le calcul de ce coût de la rentrée pour les étudiants en sciences sociales.

De plus, l'achat de matériel pédagogique ne peut pas être reporté à un moment ultérieur dans l'année. Les manuels notamment permettent aux étudiants de comprendre et d'appréhender leur semestre/année et ainsi de mieux réussir leurs examens, leur achat est donc nécessaire dès la rentrée. L'ARES souhaiterait que la filière économie-gestion jouisse d'**allègements des frais engagés par les étudiants** dans leurs études, notamment **sur les frais de matériel pédagogique** et/ou alors que le **développement d'alternatives comme les manuels en bibliothèque universitaires** comme présenté ci-dessus soit dense afin que les étudiants de ladite filière puissent se consacrer pleinement à leurs études, sans avoir à engager des frais nettement supérieurs à leurs budgets. Ce type de mesures permettrait **une santé financière étudiante plus sereine, favorable à une réussite étudiante décuplée.**

En parallèle, la formation d'économie-gestion souffre d'une **grande rivalité avec les établissements d'enseignement privé**, notamment avec les écoles de commerce. En effet, certains établissements privés proposent des formations du domaine de l'économie-gestion à des frais bien plus élevés. Même si ces frais ne sont pas spécifiquement calculés dans le coût de la rentrée, ils sont tout de même à prendre en compte. Ces frais très élevés, revus à la hausse ces dernières années, sont caractéristiques d'un accès aux écoles pratiquement impossible pour des étudiants possédant des ressources limitées. L'ARES tient à **réaffirmer à son attachement à la valorisation de l'enseignement public universitaire**, bien plus représentatif d'un enseignement accessible à tous et toutes et de dénoncer les prix exorbitants de ce type d'établissement, qui entrent dans une logique où l'étudiant se confronte à ses frais dès la rentrée.

Filière AES

Le fondement de la filière AES repose sur son approche pluridisciplinaire, où des enseignements économiques, juridiques, comptables et de gestion sont dispensés. Cette particularité, qui varie également selon les villes, se reflète clairement dans le coût de la rentrée universitaire.

Pour mener une année universitaire dans des conditions optimales, l'étudiant doit généralement disposer de divers ouvrages, malheureusement encore peu disponibles ou en quantités limitées dans les bibliothèques universitaires. Ces ouvrages sont les plus fréquemment requis, mais en raison de la diversité des filières AES en France, leur nombre peut rapidement augmenter, ce qui influence directement le coût de la rentrée universitaire pour les étudiants. Pour ces matériaux essentiels, un total de 167,89 € est nécessaire, ce qui représente une augmentation de 1,21 % par rapport à l'année précédente. De plus, ces achats ne sont pas durables, car le contenu de nombreux ouvrages devient obsolète une fois l'année universitaire terminée, en particulier pour les ouvrages juridiques, entraînant de fait une dépense chronique pour chaque année.

La diversité de la formation sur le territoire, avec des spécialisations différentes selon les universités, incite les étudiants à se déplacer vers d'autres établissements universitaires ou à l'étranger. Étant donné que ces spécialisations sont souvent renforcées en troisième année, la mobilité académique en deuxième année de licence devient essentielle. Cependant, ces déplacements sont coûteux et peuvent contraindre l'étudiant à rester dans son université d'accueil faute de ressources pour explorer d'autres spécialités et s'épanouir.

Ce constat s'applique également à la poursuite d'études en master, car de nombreux étudiants ne postulent que pour quelques masters, souvent près de leur université d'accueil, en raison du manque de moyens et surtout d'aides pour financer cette mobilité. Et cela, en participant à une meilleure ouverture des Masters aux Licences AES en fixant un cadre clair pour cette filière qui a souffert de la mise en place du système Licence-Master-Doctorat.

La poursuite d'études peut également impliquer la participation à des concours, notamment ceux de la fonction publique, entraînant des frais supplémentaires pour l'étudiant, qui devra acheter des ouvrages afin de préparer au mieux ses concours. Ces frais augmentent d'autant plus si le concours est payant, comme le Score IAE Message, qui coûte 36 € par tentative. Bien que la participation à ces concours ne soit pas systématique pour chaque poursuite d'études, elle reste souvent nécessaire pour de nombreux parcours destinés aux étudiants en licence AES, et il est important de prendre en compte les coûts associés souvent sous-estimés.

Il est ainsi évident que la diversité des formations au sein des licences AES sur le

territoire contribue à accroître la précarité des étudiants de cette filière. C'est pourquoi l'**ARES soutient l'harmonisation des formations pour assurer une cohérence nationale**, tout en préservant les spécificités territoriales et historiques, et en **favorisant le développement de la poursuite d'études et la création d'un Conseil Sectoriel**, dans le but d'offrir une **meilleure lisibilité**.

Filière IAE

Les IAE, Instituts d'Administration des Entreprises, connaissent une popularité grandissante parmi les offres de formation de l'enseignement supérieur en France. Cette montée en intérêt repose sur une approche axée sur les compétences, la gestion axée sur un modèle universitaire ainsi qu'une excellente intégration professionnelle. Tout cela est associé à des frais d'inscription similaires à ceux d'un diplôme national classique, ce qui attire de nombreux étudiants vers cette voie. Cependant, malheureusement, les inégalités persistantes dans cette voie sont souvent méconnues.

Même si cette année ne voit pas d'augmentation des coûts des matériels nécessaires aux étudiants des IAE, comprenant les outils essentiels pour l'enseignement en gestion tels que le Plan Comptable Général et une calculatrice non-programmable, ces frais portent le coût matériel d'un étudiant en IAE à 22,89 euros. Néanmoins, derrière cette stagnation se cache une réalité plus complexe. En effet, il est souvent requis pour l'admission en IAE de **présenter les résultats de divers tests d'entrée** tels que le Score IAE-Message (SIM) et/ou le test d'aptitude aux études de gestion et au management des entreprises, plus connu sous le nom de TAGE MAGE. Ces **tests représentent des dépenses additionnelles** pour les étudiants souhaitant intégrer un IAE.

Dans cet esprit, l'ARES aspire à **rendre le SIM gratuit ou moins onéreux en incluant aussi une préparation numérique pour les étudiants boursiers**. Bien que le coût du SIM ne soit que de 36 euros en apparence abordable, la véritable inégalité surgit lorsque des étudiants ont les moyens financiers de repasser le test plusieurs fois afin d'optimiser leurs chances d'obtenir un score élevé, tandis que d'autres n'auront peut-être qu'une seule opportunité en raison de contraintes financières. Cette proposition vise à permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa situation, de **démontrer ses compétences sans être accablé par des contraintes financières**.

Toujours dans le contexte de la sélection pour l'entrée en IAE et dans le souci de développer la dimension internationale des formations, un certain nombre d'IAE requièrent la validation d'un test de langue (généralement le TOEIC ou le TOEFL) à l'admission, même si le SIM et le TAGE MAGE incluent déjà une composante en anglais. Ces tests linguistiques, souvent à la charge de l'étudiant, viennent alourdir leur budget. De plus, il n'existe pas de coordination entre les différents IAE en ce qui

concerne les tests, que ce soit les tests généraux comme le SIM ou le TAGE MAGE ou les tests de langue requis dans le processus de sélection, ce qui entraîne une multiplication des tests à passer avec les coûts qui en découlent quand on veut rentrer dans le réseau IAE.

Cela signifie que certains étudiants pourraient se voir empêchés de postuler à certains programmes en raison des frais liés à la constitution d'un dossier de candidature, ce qui équivaut à une forme déguisée de sélection sociale. Dans cette optique, l'ARES propose d'**engager des discussions sur l'uniformisation des critères de sélection** afin de **favoriser une meilleure lisibilité** de la filière IAE à l'échelle nationale, tout en **réduisant le nombre de tests requis à l'entrée en IAE**. Cela s'incluant totalement dans la dynamique de la plateforme nationale MonMaster.

Filière Science Politique

L'étudiant présent au sein d'une formation Science politique n'a pas une réelle obligation de se tenir à un quelconque matériel obligatoire. Il rejoint ainsi la longue liste des étudiants ne devant ramener qu'un support d'écriture ou de rédaction numérique et son armature. Cela dit, contrairement à une idée répandue de l'enseignement supérieur, l'absence de matériel, demandée expressément par les responsables de formation, n'est pas un gage de réussite. En effet, le contenu dispensé n'est qu'une première partie du travail d'absorption de connaissances de l'étudiant. L'autre partie se situe dans les manuels de sociologie, de droit et d'études politiques. Il est évident que les divers manuels et les divers ouvrages mentionnés ici se retrouvent dans les bibliothèques universitaires. Cela dit, il est impossible pour tous d'avoir un accès permanent à ces ouvrages, au vu du nombre important d'étudiants présents au sein des formations. Ainsi, les ouvrages de bases comme *La Distinction* de Pierre BOURDIEU ou *Le Capital* de Karl MARX sont des exemples de contenu à maîtriser dès les premières années d'étude en Science politique. Ils sont le fondement de théories et de réflexions sur de nombreux sujets. Ces deux ouvrages ne sont que des exemples mais ils font partie d'un nombre incommensurables d'ouvrages à maîtriser dans cette formation. Il est donc aisé de comprendre, que l'accumulation de ces nombreux documents de ressources numériques comme littéraires fait que le **coût total d'achat ou de location d'ouvrages peut grimper assez rapidement**, gangrenant le budget des étudiants de science politique.

Ainsi, l'ARES souhaiterait une **augmentation des investissements dans les bibliothèques universitaires** pour racheter et moderniser la collection d'ouvrages essentiels aux étudiants de Science politique. Tout ceci, dans le but d'éviter que les étudiants ne subissent une énième augmentation de leur coût de rentrée. De cette manière, il serait intéressant d'envisager un **accès aux étudiants à l'ensemble des espaces de recherche** qui permettent d'avoir accès à de nombreux ouvrages mais qui sont le plus souvent, restreints ou payants.

Enfin, il est important de noter que **la formation de science politique souffre elle aussi d'une grande rivalité avec les établissements d'enseignement privé** et notamment des Instituts d'Études Politiques (IEP). Les IEP proposent, après une sélection, d'incomber les étudiants de frais de rentrée extrêmement importants afin qu'ils puissent insérer les rangs de ceux-ci. Il n'est plus question ici de quelques centaines d'euros mais bien de milliers d'euros que chaque étudiant se devra d'acquitter pour pouvoir intégrer une formation. Quelques rares privilégiés peuvent cela dit passer entre les mailles de ce dispositif mais ils sont très rares. De la même manière, ce droit d'accès, obtenu par le biais de financement de portefeuilles précaires, voit lui aussi, son coût de la rentrée augmenté depuis quelques années.

L'ARES tient donc, une nouvelle fois, à réaffirmer **son soutien indéfectible aux établissements publics** qui dispensent des formations de science politique et souligne **l'importance d'un enseignement de qualité à des coûts décents**.



V - Nos revendications

Pour l'année 2023, l'ARES souhaite rappeler que le coût de la rentrée n'est pas un seul outil de dénonciation, mais bien un outil de revendication. Notre fédération porte depuis de nombreuses années des positions fortes et ambitieuses en matières d'affaires sociales pour la santé financière, le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

Nous rappelons alors nos positions historiques, notamment celle de la **réforme structurelle des bourses sur critères sociaux**, essentielle au vu de la situation financière toujours plus précaire des jeunes. Attendue depuis près de 6 ans, l'ARES déplore **l'inaction du Gouvernement sur l'ensemble des sujets sociaux économiques à destination des jeunes**. Les mesures annoncées au cours de l'année concernant un meilleur financement des bourses ne sont qu'anecdotiques, **seule une réforme paramétrique et structurelle**, telle que nous la portons permettra d'avancer dans la lutte contre la précarité des étudiants.

Afin de donner des conditions d'études dignes aux étudiants, nous devons aussi repenser différents services des CROUS, notamment la restauration. L'ARES est pour un repas à 1€ pour toutes et tous, à condition cependant que le Gouvernement se porte garant de ce dispositif d'un point de vue financier. En effet pour agrandir ce dispositif, il faudra permettre aux centres régionaux d'investir dans leur infrastructures de restauration, mais aussi dans leur moyens humains. Le repas à 1€ pour toutes et tous, oui, mais pas au prix de la santé financière de ce service public déjà que trop esseulé par le Gouvernement.

L'investissement dans le bâti des CROUS reste également un point majeur dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Aujourd'hui le réseaux des œuvres n'a plus les fonds nécessaires d'investissement pour acquérir de nouveaux terrains et ainsi mettre a disposition plus de logements sociaux aux jeunes.

L'ARES demande un meilleur investissement et soutien du Gouvernement auprès des universités et réseaux des œuvres, principaux services publics destinés au jeunes. Depuis quelques années la situation des CROUS se fragilise, premier rempart contre la précarité, nous nous devons d'investir dans la jeunesse, afin que toutes et tous puissent non plus survivre mais vivre sereinement leur études.

V - Nos revendications

→ **Le recours au travail du sexe chez les étudiants : une conséquence désastreuse appelant à des mesures concrètes**

- Garantir un réel seuil minimum de ressources financières pour endiguer le recours à un emploi à risques
- Développer activement une offre de santé étudiante afin de prévenir les risques liés à la santé sexuelle, addictologique et affective des étudiants travailleurs du sexe
- En cas de ressources insuffisantes, proposer un éventail concret et réaliste d'emplois adaptés à la situation de l'étudiant

→ **La nécessaire et continuelle lutte contre la privatisation de l'ESR, rempart pour l'intérêt des étudiants en sciences sociales**

- Réaliser un moratoire sur la délivrance des grades pour les établissements privés
- Sortir les établissements privés des regroupements universitaires et des plateformes de sélection
- Mettre en place un plan d'investissement pluriannuel dans l'enseignement supérieur

→ **Un questionnement renouvelé : quelle place pour la durabilité dans l'alimentation et le transport des étudiants ?**

- Garantir et diversifier les menus végétaux en restauration universitaire tout en privilégiant les circuits courts et l'agriculture biologique
- Développer une offre de transports en commun adaptée aux villes universitaires et campus d'équilibre
- Rendre plus abordables les abonnements de transports, avec une focalisation sur les étudiants boursiers

VI - Méthodologie

Afin de calculer ce coût, l'ARES prend comme profil type, un étudiant de 20 ans, en licence, non boursier et décohabitant.

L'indicateur est le résultat de la somme des frais spécifiques de rentrée et des frais de vie courante pour le mois de septembre.

Cette année, l'ARES a utilisé une méthode de calcul différente, en utilisant les données de l'année 2022, nous avons ajouté les taux d'inflation indiqués par les statistiques officielles de l'INSEE de ces 12 derniers mois afin d'obtenir un prix moyen pour cette rentrée 2023. Cette méthode n'est certes pas garante d'une exactitude dans les prix présentés mais a pour vocation d'illustrer une réalité toujours plus précaire pour les jeunes.

Cette méthode a été appliquée pour l'ensemble des postes de dépense hors téléphonie et loisirs où les calculs vous seront précisés plus bas.

Frais de vie courante :

- Loyers

En utilisant nos données de l'année précédente, c'est-à-dire une moyenne des loyers des différentes régions pondérée au nombre d'étudiants effectifs, nous ajoutons à cela l'inflation sur ce domaine équivalent à 2,80% selon l'INSEE.

- Alimentation

Pour l'alimentation nous comptons 20 déjeuners en restauration CROUS à tarification sociale pour un non boursier.

- Consommation

Toujours en se reflétant sur les résultats obtenus l'an dernier, c'est-à-dire la simulation d'un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas, basé sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé, est ici ajoutée l'inflation du domaine équivalent à 13,70% selon l'INSEE.

- Téléphonie

Pour la téléphonie, nous avons une moyenne des offres de 4 grands opérateurs, avec un abonnement proposant appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet, en ajoutant également les frais de mise en service.

- Loisirs

Pour le loisir, nous avons fait une moyenne des offres pour : 2 places de cinéma à tarif étudiant, l'achat de 2 livres, le paiement mensuel pour une licence de sport, les différents sites de streaming vidéo et différents sites de streaming musical.

- Transports

En utilisant nos données de l'année précédente, c'est-à-dire une moyenne des loyers des différentes régions pondérée au nombre d'étudiant effectif, à ce nombre on ajoute l'inflation du domaine équivalent à 2,80%.

Frais spécifiques de rentrée :

- Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

- CVEC

La CVEC est fixée cette année à 100€.

- Complémentaire santé

En utilisant nos données de l'année précédente, c'est-à-dire une moyenne des offres "tous soins" des différentes mutuelles étudiantes; à ce nombre nous enlevons la baisse officielle enregistrée de -0,6%.

- Frais d'agence

Les données utilisées l'an dernier restent inchangées, avec un logement moyen de 20m², comprenant également un état des lieux. Cette année, nous y incluons la baisse officielle enregistrée de -1%.

- Matériel pédagogique

Ici, nous réutilisons également nos données et bases de calcul précédentes, à savoir une moyenne des divers matériels nécessaires aux études, auxquels sont ajoutés les frais spécifiques des étudiants en sciences sociales, le tout subissant l'inflation équivalente à 10%, toujours selon l'INSEE.

CONTACTS



Alexandre IRAND

Président

06.38.75.02.96

presidence@fede-ares.org

Mylène SCHROER

Vice-Présidente en charge des
Affaires Sociales

07.78.56.08.00

mylene.schroer@fede-ares.org

